

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 septembre 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 6 septembre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard CHAPPON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 72

Etaient présents : 58 (dont 6 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE
José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel
TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL
- Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Alain GRIOL (suppléant) - Sébastien DUPOUX - Michel
VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT
- Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard
CHAPPON (suppléant) - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Thierry
DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-
Jacques MONPEYSSSEN - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial
BONNEFOY - Olivier SALIN - Gérard MARTIN (suppléant) - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain
LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT -
Patrick TITZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER

Etaient absents ou excusés : 30

Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Sébastien
ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER -
Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie
GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Isabelle TEISSEYRE - Mireille QUARLIN - Gilles
RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET
Fabienne BARBANSON - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 14

Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian
CORNILLAC - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Christian TEULADE - Florence BOUNIN a donné
pouvoir à Monique BOTTINI - Pierre COMBES a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Pascal LANTHEAUME a
donné pouvoir à Roland PEYRON - Odile PILOZ a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Didier
ROUSSELLE a donné pouvoir à Martine BERGER-SABATIER - Thierry TATONI a donné pouvoir à Aurélie
LOUPIAS - Serge ROUX a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jacques
NIVON - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Claude BAS a donné pouvoir à Jean-Michel
LAGET - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Nadia MACIPE

Ressources Humaines

159-2023 Création d'un poste permanent d'attaché territorial pour exercer les fonctions de responsable du service Communication à temps complet (35h00)

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-8-2° ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et notamment son article 44 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions relatives statutaires à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique applicable à compter du 1^{er} mars 2022 ;

Considérant le départ de l'agent qui occupait ce poste au 1^{er} septembre 2023 ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des missions au sein du service Communication ;

Il est proposé au Conseil communautaire de créer un poste permanent relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux pour un agent titulaire relevant de la catégorie A ou pour un agent contractuel à temps complet (35h00), à compter du 12 septembre 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la création d'un poste permanent relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet (35h00) à compter du 12 septembre 2023. ;

DE FIXER la rémunération en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 20/09/2023

Mise en ligne le : 21/09/2023

Ampliation à :